

V-MIS
EURL au capital de 100 000 euros
Siège social : 60, rue Bayen
75 017 Paris
RCS Paris B 414 538 587

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 12 JUIN 2026**

Le 9 juin 2026, au siège social,
Monsieur **RAINON Olivier**
Demeurant 36, rue des Sablons – 75 116 Paris
Propriétaire de la totalité des 1.000 parts de 100 euros composant le capital social de la société V-MIS

Associé unique de ladite société,

I- A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité d'associé unique et gérant de la société, Monsieur RAINON Olivier a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

II- A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- L'affectation des résultats de cet exercice,
- La mention des conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce.
- La ratification de la rémunération du gérant,
- L'octroi d'une délégation de pouvoirs.

PREMIERE DECISION– Approbation des comptes

L'associé unique, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par une perte de 99.349,71 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION – Affectation du résultat et distribution de dividendes

L'associé unique décide d'affecter perte d'un montant de 99.349,71 euros de la manière suivante :

Origine :

- Autres réserves : 1.079.417,79 euros
- Perte de l'exercice : - 99.349,71 euros

Affectation :

- Autres réserves : 970.068,19 euros
- Dividendes : 10.000,00 euros

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au cours des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende
2022	10.000
2023	10.000
2024	10.000

TROISIEME DECISION – Conventions règlementées

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION - Ratification de la rémunération du Gérant

L'associé unique décide de ratifier la rémunération nette allouée au Gérant au cours de l'exercice 2025 pour un montant de 67.500 euros.

Il est rappelé que cette rémunération relève de l'article 62 du Code général des impôts (travailleurs non-salariés) et que les cotisations sociales y afférentes sont prises en charge par la Société.

CINQUIEME DECISION - Délégation de pouvoirs

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé.

Monsieur Olivier RAINON
Associé unique, gérant

SARL VMIS
60 RUE BAYEN
75017 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

<i>Attestation de présentation des comptes</i>	<i>1</i>
----- <i>B I L A N</i> -----	<i>2</i>
<i>Bilan Actif</i>	<i>3</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>4</i>
----- <i>A N N E X E</i> -----	<i>8</i>
<i>Règles et méthodes comptables 1</i>	<i>9</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>11</i>
<i>Amortissements</i>	<i>12</i>
<i>Détermination du Résultat Fiscal</i>	<i>13</i>
<i>Capital Social et Effectifs</i>	<i>14</i>
<i>Provisions au bilan</i>	<i>15</i>
<i>Créances et dettes</i>	<i>16</i>
<i>Variations des capitaux propres</i>	<i>17</i>

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL VMIS** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 1 688 895 euros

Chiffre d'affaires : 1 320 536 euros

Résultat net comptable : -99 350 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à La Garenne Colombes
Le 20/05/2026

Signature

Sébastien BLOIS
Expert comptable

Etats financiers au 31/12/2025

BILAN

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial	2 000		2 000	2 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	2 026	2 026		89
	Autres immobilisations corporelles	206 833	190 904	15 929	19 250
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	74 875		74 875	74 875
	Total de l'actif immobilisé (III)	285 734	192 930	92 804	96 215
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 297		1 297	964
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	794 294		794 294	547 089
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	257 660		257 660	240 057
	Charges constatées d'avance	15 603		15 603	60 504
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	1 108		1 108	1 108
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	526 129		526 129	892 614
	Total de l'actif circulant (IV)	1 596 091		1 596 091	1 742 336
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		1 881 825	192 930	1 688 895	1 838 551

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	1 067 557	847 650

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé 100 000)	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 079 418	1 069 261
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(99 350)	20 156
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		1 090 068	1 199 418
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques	35 000	35 000
	Provisions pour charges		
Total des provisions		35 000	35 000
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	439	404
	Emprunts et dettes financières divers (2)	1 789	13 866
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	297 256	366 417
	Dettes fiscales et sociales	236 768	204 851
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 875	13 332
Produits constatés d'avance		22 700	5 263
Total des dettes (1)		563 827	604 133
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		1 688 895	1 838 551
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		563 827	604 133
(2) Dont emprunts participatifs			

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 688 895** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 334 038** euros et un total **charges** de **1 433 388** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-99 350** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Les nouvelles dispositions s'appliquent à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2025 sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs.

En particulier, le résultat exceptionnel constaté dans les comptes de l'exercice précédent (2024) n'a fait pas l'objet de retraitements selon la nouvelle définition prévue à l'article 513-5.

Le résultat exceptionnel de 2024 correspond à des pénalités et dotations aux amortissements exceptionnelles soit un résultat net de -1.728 €.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvcé	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	2 000		2 000		2 000	2 000
	TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 000		2 000		2 000	2 000
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	8 835				6 809	2 026
	Instal., agencement, aménagement divers	79 085				638	78 447
	Matériel de transport	105 418		30 500		30 500	105 418
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	22 688		6 539		6 259	22 968
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	216 026		37 039		44 206	208 859	
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	74 875					74 875
	TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	74 875					74 875
TO TAL		292 901		39 039		46 206	285 734

Amortissements

Règlement ANC 2022-06			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles							
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels				8 746	89	6 809	2 026
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				78 852	233	638	78 447
	Matériel de transport				92 638	34 279	30 500	96 418
	Matériel de bureau, mobilier				16 451	5 848	6 259	16 039
	Emballages récupérables et divers							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				196 687	40 450	44 206	192 930
TOTAL					196 687	40 450	44 206	192 930

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencement divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Détermination du Résultat Fiscal

31/12/2025

REINTEGRATIONS	Bénéfice comptable de l'exercice		
	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'I.R.		
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissement)		
	Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles		
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du CGI		
	Taxe sur les véhicules des sociétés		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
	Provisions et charges à payer non déductibles		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs		
	Amendes et pénalités	580	
	Charges financières		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI		
	Impôts sur les sociétés		
	Quote part dans les bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE		
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 15% ou 19% (12,8% pour imposition IR)		
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 0 %		
	Plus values nettes à court terme		
	Plus-values soumises au régime de fusions		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	27	
	Réintégrations diverses		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	TOTAL I	607	
DEDUCTIONS	Perte comptable de l'exercice		99 350
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE		
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrés...		
	Plus-values nettes à long terme imposées aux taux de 15% (12,8% pour imposition IR)		
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 0%		
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 19%		
	Plus-values nettes à long terme imputées sur les moins values nettes à long terme antérieures		
	Plus-values nettes à long terme imputées sur les déficits antérieurs		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée		
	Produit net des actions et parts d'intérêts / Quote part frais		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 %		
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer		
	Majoration d'amortissements		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC		43
	Déductions diverses		
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		
	TOTAL II		99 393
RESULTAT	Déficit exercice reporté en arrière		
	Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
TOTAUX		607	99 393
RESULTAT FISCAL			98 786
BENEFICE (Col 1) PERTE (Col 2)			

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 000,00	100,0000	100 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		1 000,00	100,0000	100 000,00

Effectif moyen

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures			
	Professions intermédiaires			
	Employés		4	
	Ouvriers			
	TOTAL		4	

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	35 000			35 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	35 000			35 000
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		35 000			35 000
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Règlement ANC 2022-06				
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	74 875		74 875
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	794 294	794 294	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	6 273	6 273	
	Taxes sur la valeur ajoutée	99 239	99 239	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	152 148	152 148	
	Charges constatées d'avance	15 603	15 603	
TOTAL DES CREANCES		1 142 432	1 067 557	74 875
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	439	439		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	297 256	297 256		
	Personnel et comptes rattachés	46 922	46 922		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 128	37 128		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	149 586	149 586		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 131	3 131		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	1 789	1 789		
	Autres dettes	4 875	4 875		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	22 700	22 700		
TOTAL DES DETTES		563 827	563 827		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		1 789			

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	100 000				100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	10 000				10 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	1 069 261	10 156			1 079 418
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	20 156	(20 156)		(99 350)	(99 350)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 199 418	(10 000)		(99 350)	1 090 068

Date de l'assemblée générale	16/06/2025
Dividendes attribués	10 000
¹ dont dividende provenant du résultat n-1	10 000
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	1 189 418
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	1 189 418
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	(109 350)